



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le
soussigné directeur général de la susdite
municipalité, QUE :

Le budget de la Municipalité de Pontiac pour l'année 2018 ainsi que le budget triennal d'immobilisations seront adoptés à la séance extraordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le jeudi 21 décembre 2017 à 19 h30 au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac.

Cette séance extraordinaire a pour objet l'adoption du budget 2018 et du programme triennal d'immobilisations.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

DONNÉ À PONTIAC, ce 12^e jour de décembre, en l'an deux mille dix-sept.

Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

(Articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussigné, résident à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h30 et 16h00, le 12^e jour de décembre deux mille dix-sept.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^e jour de décembre deux mille dix-sept.

Benedikt Kuhn
Directeur général